

<https://www-artweb.univ-paris8.fr/?Elections-au-conseil-d-UFR-Mardi>

artweb

Elections au conseil d'UFR - Mardi 26 mars 2019

- Menu - UFR - Archives -

Date de mise en ligne : lundi 19 juin 2023

Copyright © UFR Arts, philosophie, esthétique Université Paris 8 ©2011 -

Tous droits réservés

ELECTION DES COLLEGES DES PERSONNELS (A-PR)

ELECTION DU COLLEGE DES USAGERS (ETUDIANTS)

Le collège A pour un siège resté vacant lors de l'élection du 4 décembre 2018.

Le collège des Usagers (Etudiants) du conseil de l'UFR Arts est renouvelé en totalité (8 titulaires et 8 suppléants) pour deux ans.

Chaque liste doit être déposée au plus tard le vendredi 15 mars avant 16h00 auprès de la coordination de l'UFR Arts (bureau A137) ou du service juridique de l'université (bureau G209) par le ou la responsable de liste avec le formulaire "Liste de candidature" et autant de formulaires "Déclaration individuelle de candidature" que de candidat(e)s.

Pour les étudiants, chaque déclaration individuelle de candidature doit être accompagnée de la photocopie lisible de la carte d'étudiant ou du certificat de scolarité ainsi que de la photocopie d'une pièce d'identité du/de la candidat(e).

Pour le collège A, chaque déclaration individuelle de candidature doit être accompagnée de la photocopie lisible de la carte professionnelle ou d'une pièce d'identité du/de la candidat(e).

Important : la parité homme/femme doit être respectée. Chaque liste est composée